



## Délai d'un créancier pour recouvrir une dette

Par **daisie**, le **23/03/2013** à **13:39**

bonjour,

je vous explique mon petit soucis

j'ai fait une demande de divorce en décembre 2009, à l'époque j'avais des dettes en commun avec mon ex-mari .

en janvier 2010, mon ex-mari ne me donnait plus d'argent pour régler les charges du foyer, et en mai 2010, mon ex a quitté le domicile conjugal comme un voleur et me laissant seule avec nos deux enfants à charges. ne pouvant faire face aux problèmes, j'ai dû déposer un dossier de surendettement auprès du tribunal. sur ce dossier, une dette de loyer de 3500 euros par l'organisme Alliance c'est une garantie de loyers impayés qui se portait garant pour nous sur le bail.

Le 1 Juin 2010, le tribunal de Nancy a rendu son jugement, et j'ai bénéficié d'un effacement de mes dettes. je pensais que j'étais tranquille, et 2 ans et demi après ce jugement, le créancier Alliance, a commencé à me relancer pour payer cette dette. Aujourd'hui, un huissier m'a apporté une requête en injonction de payer auprès du tribunal. pourriez-vous me dire ce que je dois faire, je ne touche que 1000 euros de salaire et encore un fils de 20 ans à charge, ma situation n'a pas changé depuis  
je vous en remercie d'avance.

Par **amajuris**, le **23/03/2013** à **13:45**

bjr,

est-ce que le tribunal a effacé également la dette d'Alliance le créancier qui selon ce que je comprends a payé votre dette de loyer ?

si oui il faut attendre la décision du tribunal.

cdt

Par **daisie**, le **23/03/2013** à **13:50**

bjr

la dette d'aliance était sur mon dossier de surendettement ,me apparemment ,on me dit que a l'expection de celles dont le prix à été payé au lieu et place des débiteurs par la caution ou le coobligé.